

Puis-je demander un regroupement familial?

Par menakely, le 25/06/2009 à 09:40

Bonjour,

Je suis française et ma mère est malgache, mon père est décédé mais n'était pas marié à ma mère, c'est la raison de la différence de nationalité.

J'aimerai savoir, pour avoir ma mère avec nous puisqu'elle est seule et est à la retraite depuis déc 2008, s'il m'est possible de faire une demande de regroupement familiale ou pouvez-vous me dire quel type de demande devrais-je faire pour qu'elle puisse vivre avec nous en France à notre charge?

A savoir que je travaille en CDI et que mon mari est en CDD de 6 mois pour le moment, a situation professionnelle de mon mari (français) serait-elle un obstacle à toute demande?

Merci pour vos réponses.

Par **jeetendra**, le **25/06/2009** à **11:42**

bonjour, il me semble que mon confrère anais16 vous a déjà répondu à ce sujet, le regroupement familial ne s'applique pas à votre cas, pour une demande de visa pour votre mère meme de court séjour vous buterez à cause des revenus (celui de votre mari), courage à vous, cordialement